

PASSERELLE DE FRANCHISSEMENT DE LA LOIRE POUR LES PIÉTONS ET LES CYCLISTES A L'OUEST DE TOURS

POURQUOI CE PROJET ?

Pour se préparer aux enjeux climatiques et **renforcer l'offre de franchissements pour les piétons et les cyclistes sur la Loire** à l'Ouest de Tours, la Métropole envisage la **création d'une passerelle** entre les communes de **La Riche** et de **Saint-Cyr-sur-Loire**. La réalisation de cette passerelle s'inscrit dans la continuité des réflexions sur l'aménagement du territoire dans le cadre du déploiement, à long terme, des **13 itinéraires cyclables** du nouveau **Schéma Directeur Cyclable métropolitain**.

Ce projet contribuera aux objectifs fixés par le **Plan de Déplacement urbains** :

- **30%** de part modale pour la marche à pied;
- **9%** de part modale pour le vélo;

QUELQUES CHIFFRES CLÉS



+ 3 986 habitants entre 1968 et 2019 sur La Riche



+ 5 208 habitants entre 1968 et 2019 sur Saint-Cyr-sur-Loire



+ 13% de déplacements cycles entre 2021 et 2022

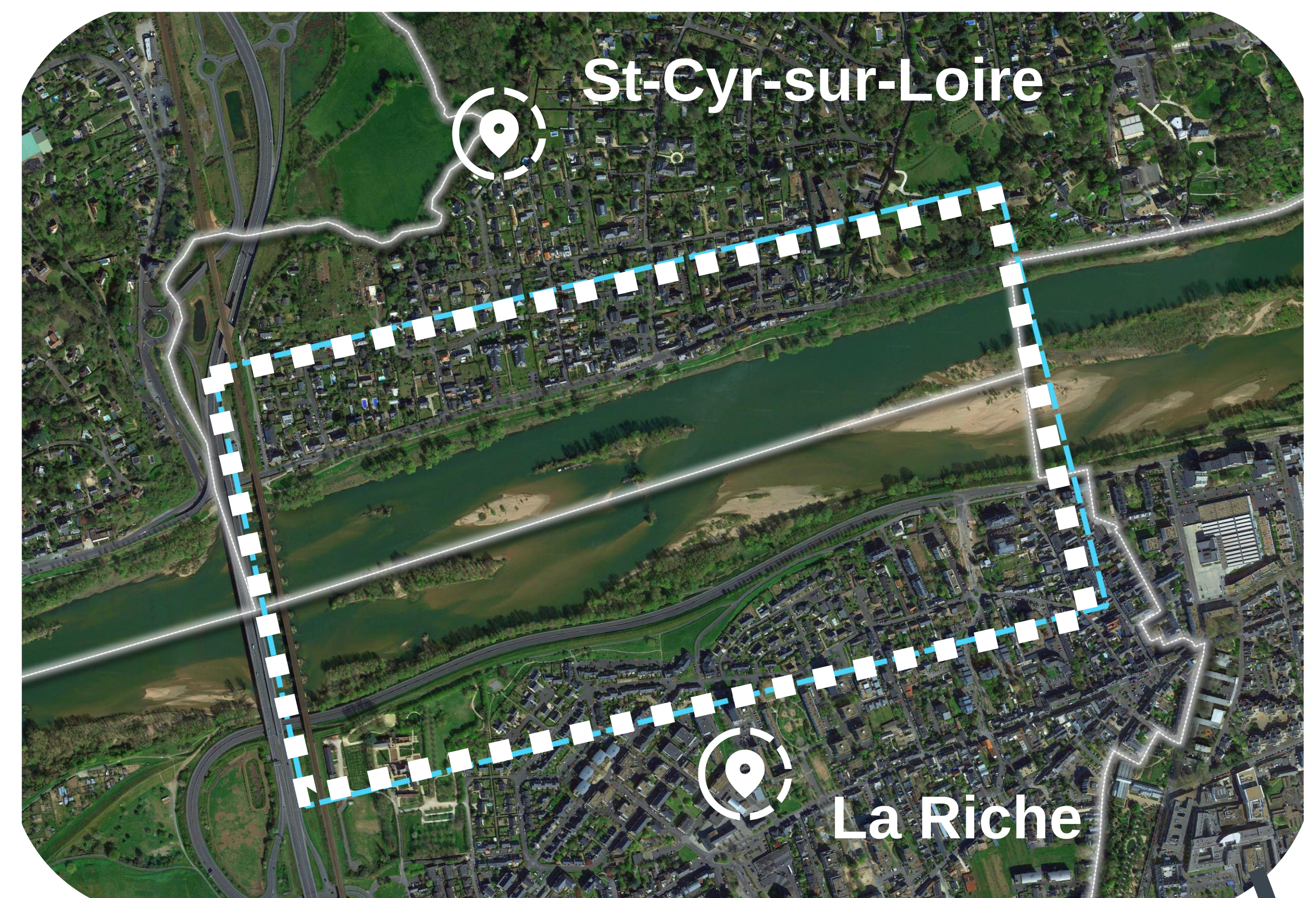
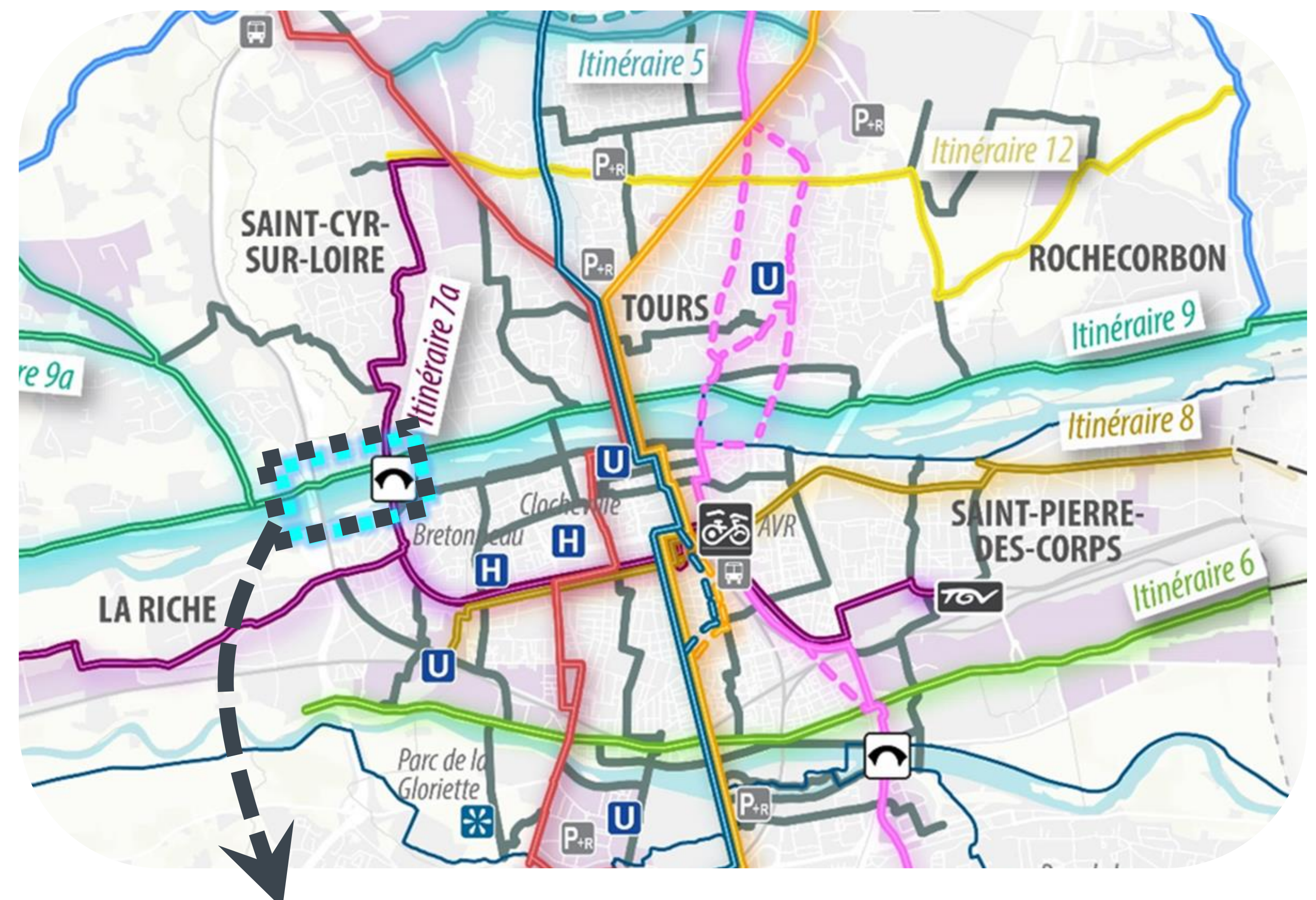


Trajets professionnels ou **domicile-étude**
⇔ **76% des déplacements cycles** en 2021

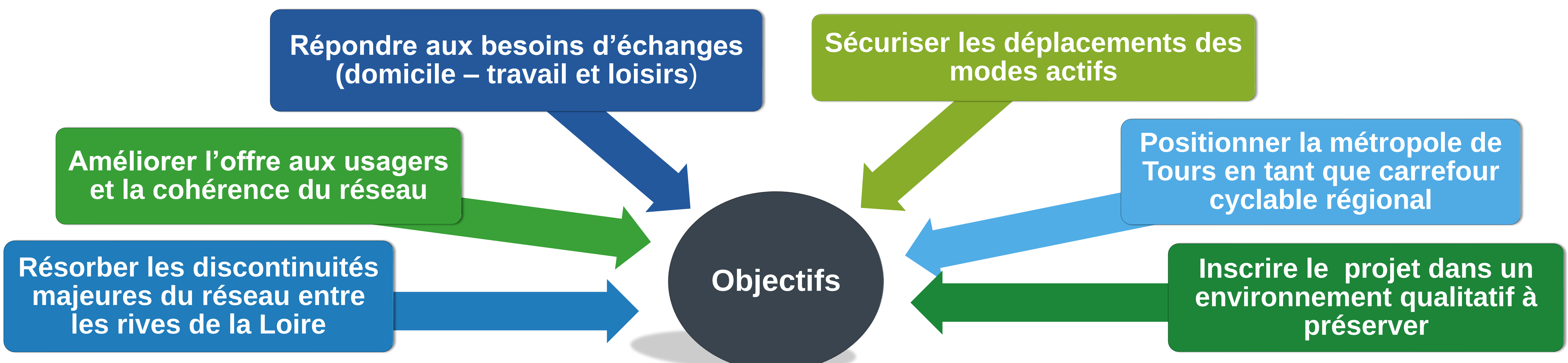
POUR QUI ?

Ce projet de franchissement piéton et cyclable bénéficiera à **l'ensemble des usagers** qui pratiquent le territoire métropolitain quotidiennement ou occasionnellement dans le cadre des **mobilités actives**. Il permettra à tout un chacun de découvrir **la Loire sous un nouvel angle**. En plus des cyclistes, les piétons s'approprieront cette nouvelle desserte et lieu de contemplation.

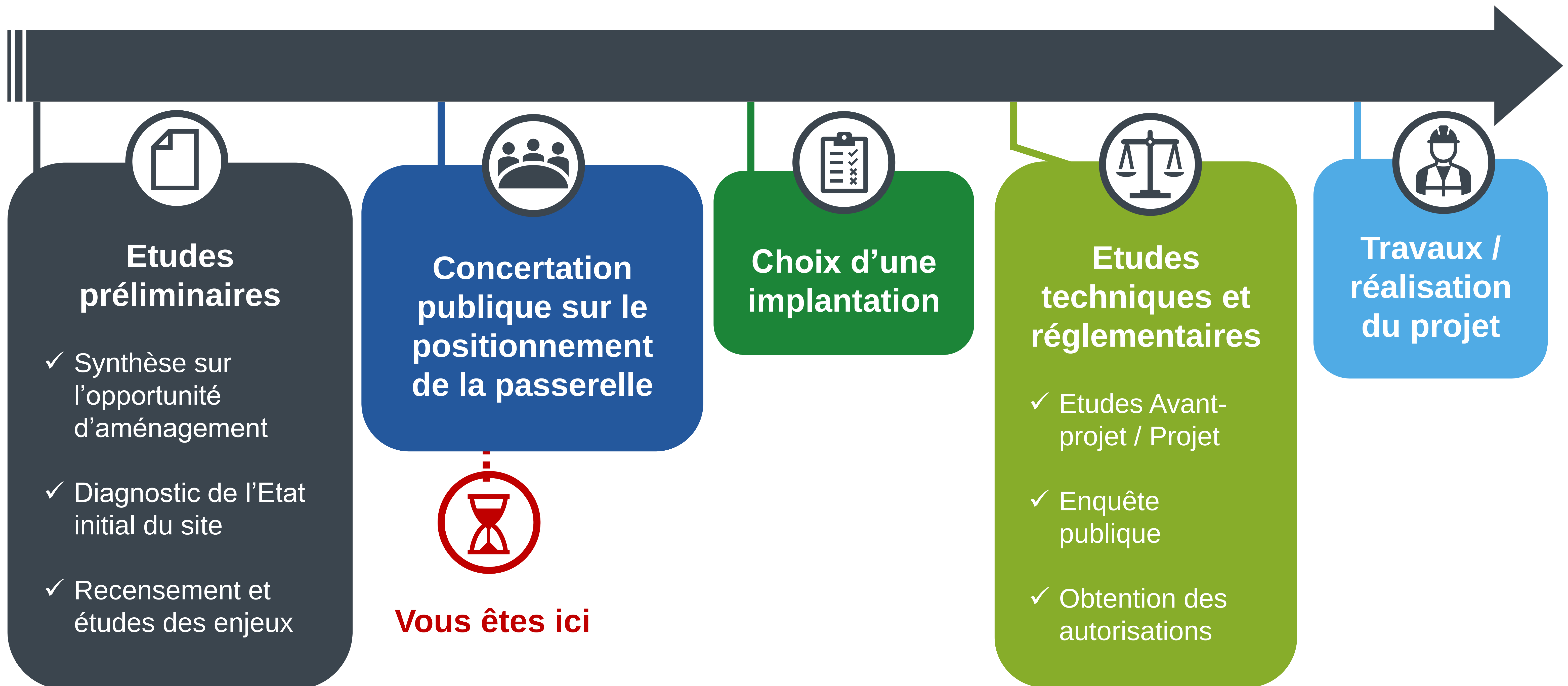
Schéma Directeur Cyclable 2022



OBJECTIFS DU PROJET



PHASES DU PROJET

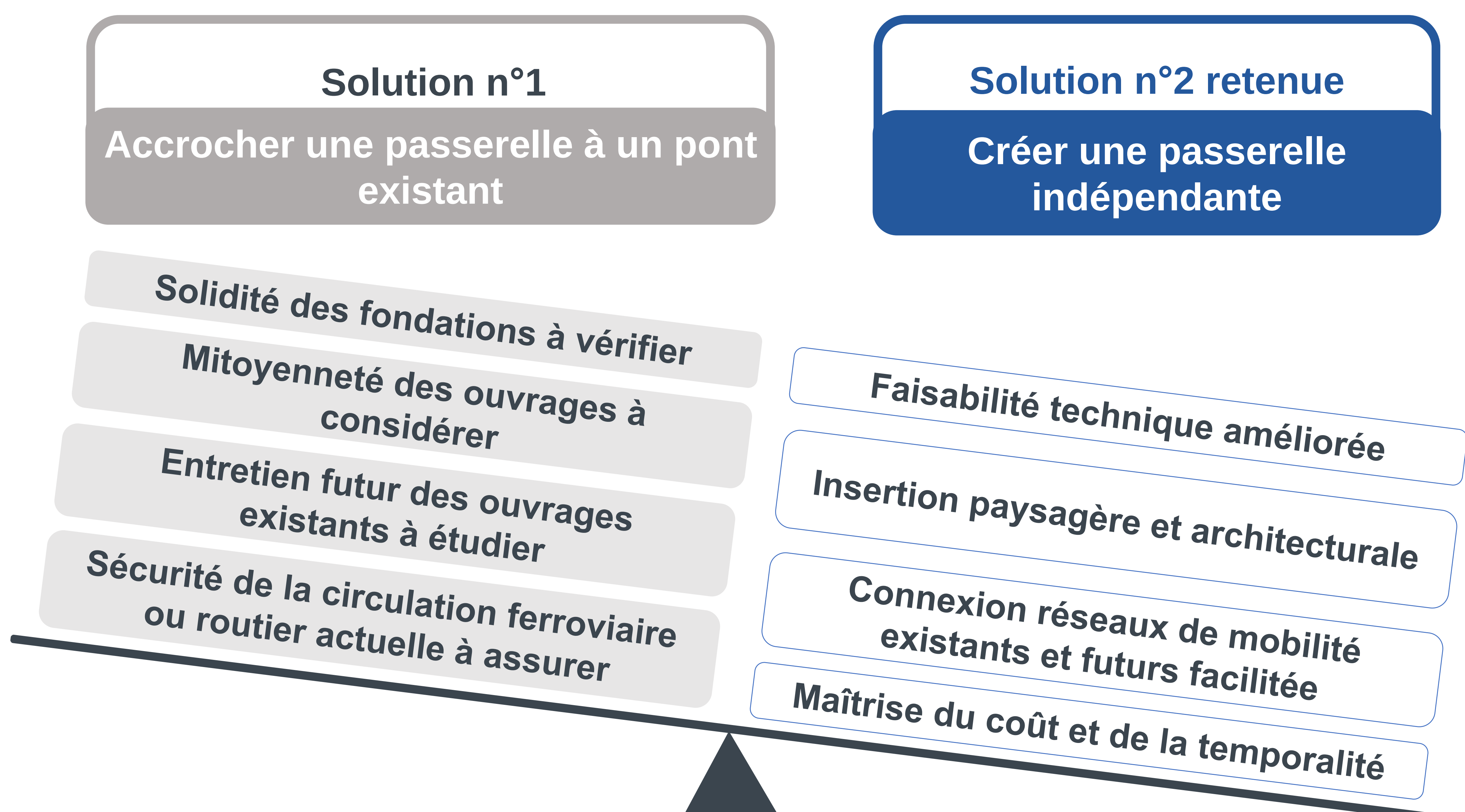


SOLUTIONS DE FRANCHISSEMENT ÉTUDIÉES

Deux types de solutions ont été étudiées pour franchir la Loire :

- **Accrocher la passerelle sur les ponts existants** : le pont ferroviaire de Saint-Cosme.
- **Créer une passerelle indépendante** en amont des ponts existants.

La prise en compte des besoins des futurs usagers, des enjeux du territoire et de la faisabilité technique du projet a orienté les réflexions du projet vers la création d'une passerelle indépendante.



PRÉSENTATION DES VARIANTES DU PROJET

L'étude du site a permis l'identification de deux

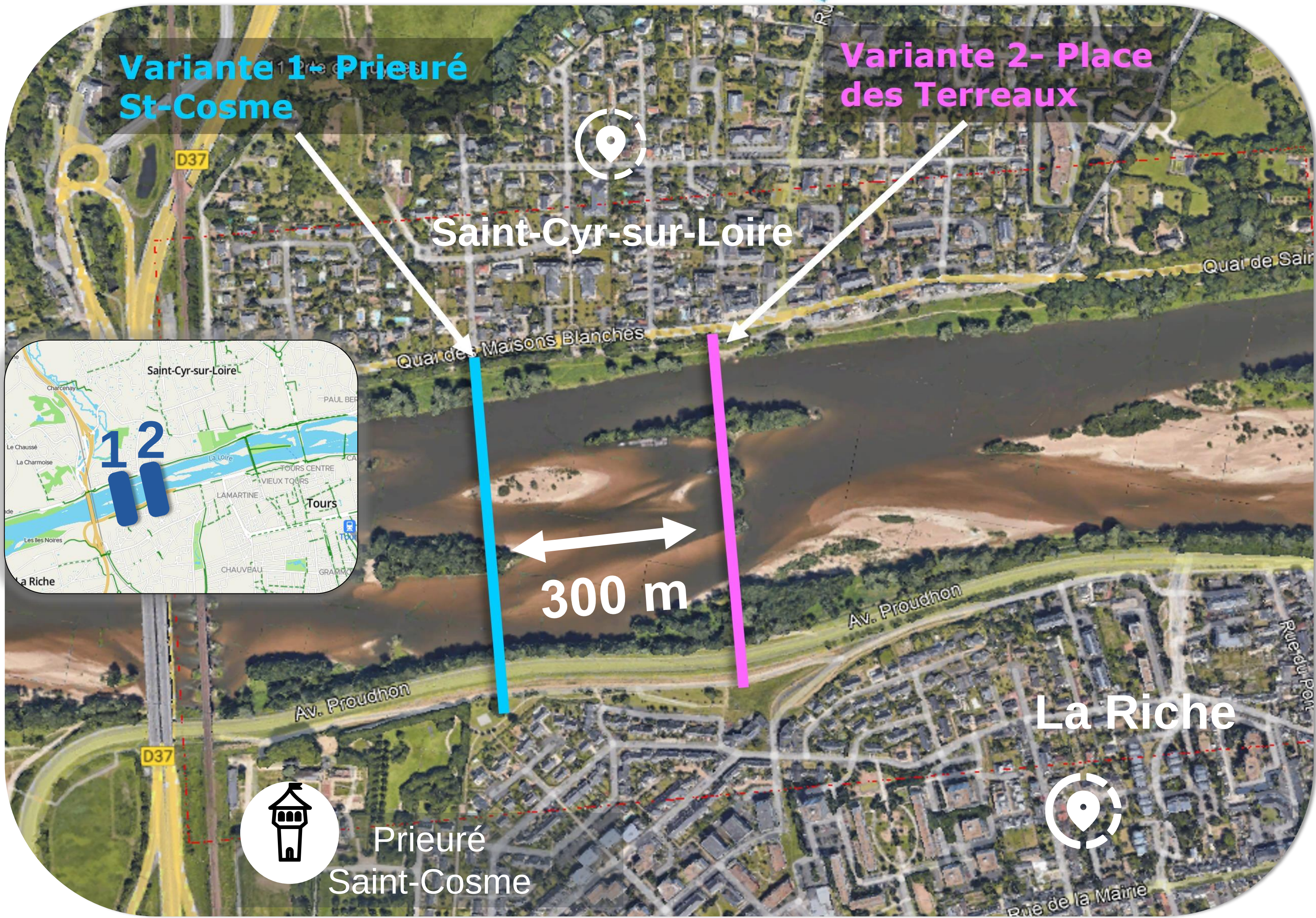
Variante n°1 : Prieuré Saint-Cosme

300 m en amont du pont ferroviaire qui arriverait, en rive gauche, dans le parc à proximité du Prieuré Saint-Cosme et en rive droite à proximité

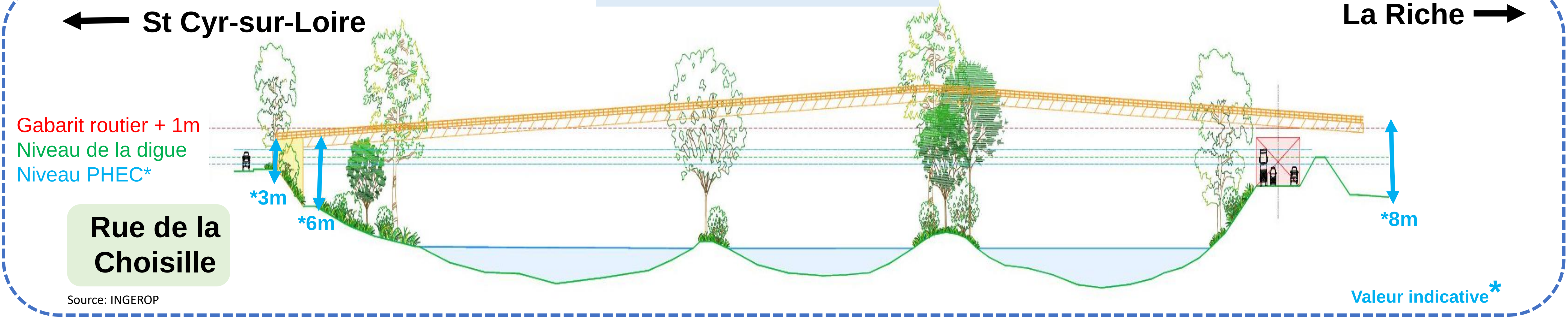
Variante n°2 : Place des Terreaux

600 m en amont du pont ferroviaire qui arriverait, en rive gauche, dans le parc de la Levée de la Loire et en rive droite à proximité de la Place des Terreaux.

Ces variantes ont fait l'objet d'une analyse multicritères.

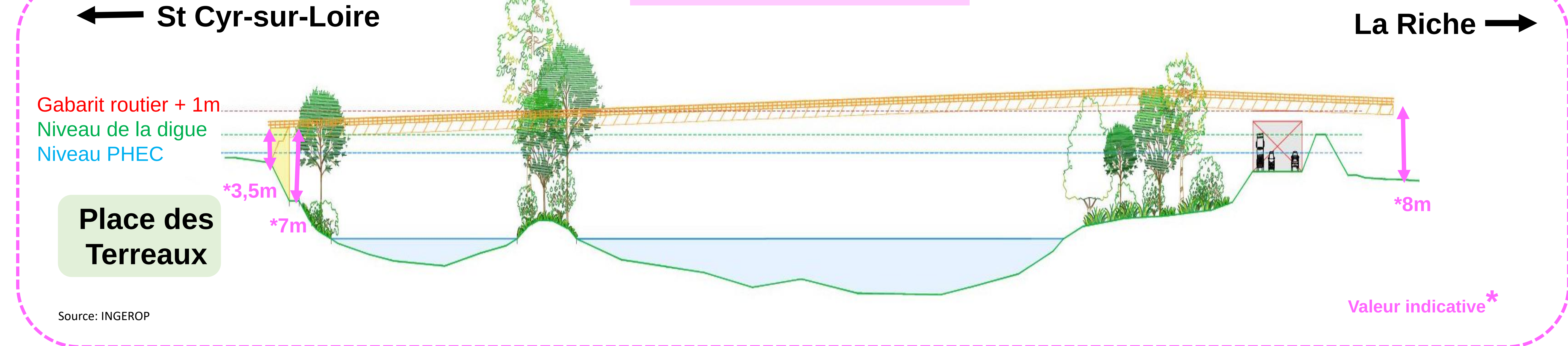


VARIANTE 1 :



*PHEC = Plus Hautes Eaux Connues (Niveau des crues de 1946, 1956, 1966)

VARIANTE 2 :



INCIDENCE ATTENDUE SUR LES USAGES



850 vélos/jour attendus en 2030 sur la nouvelle passerelle.

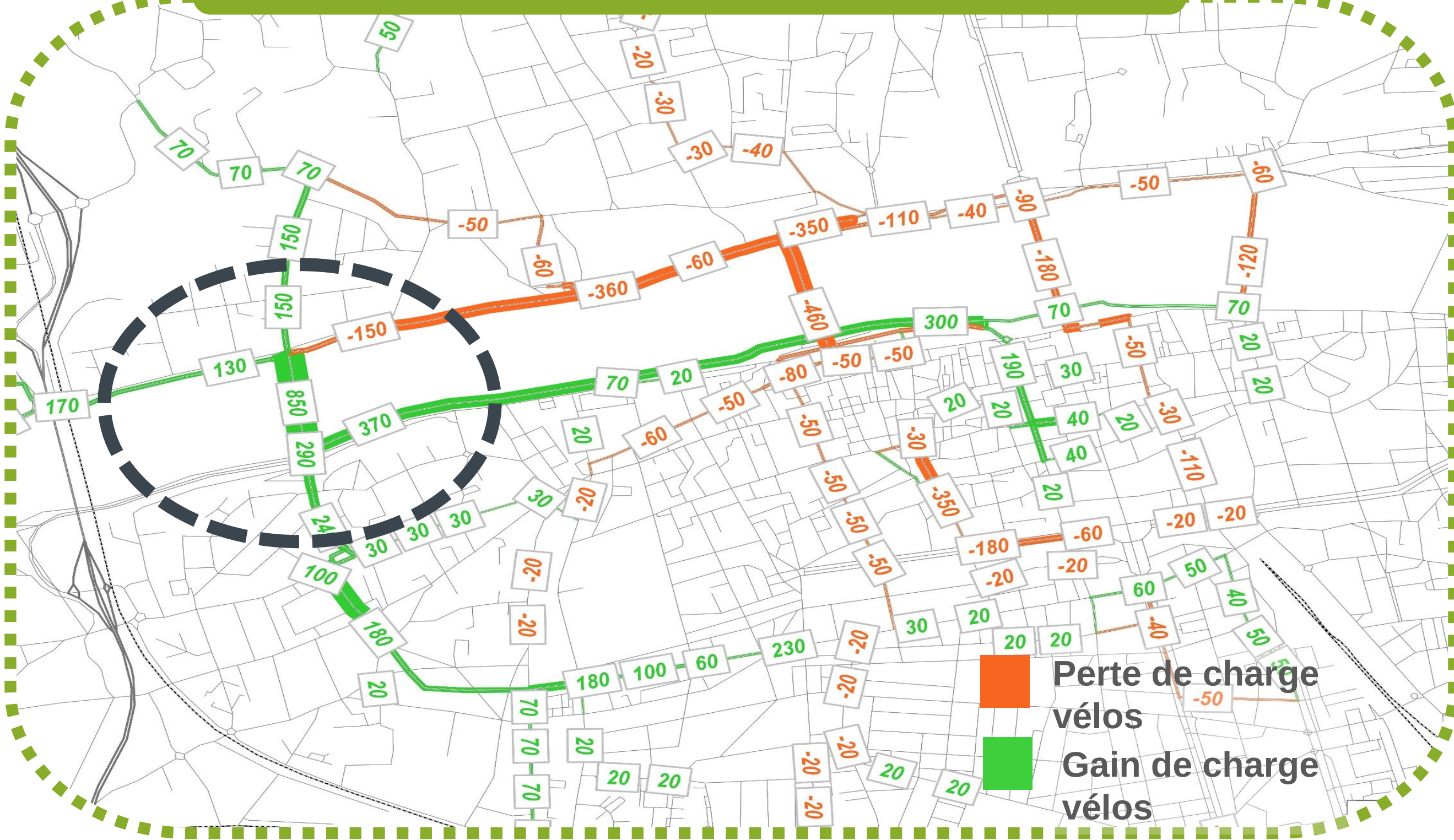


+ 100 vélos/jour sur le réseau cyclable métropolitain après la création du nouveau franchissement.



Mobilité piétonne améliorée.

PROJECTION EN 2030

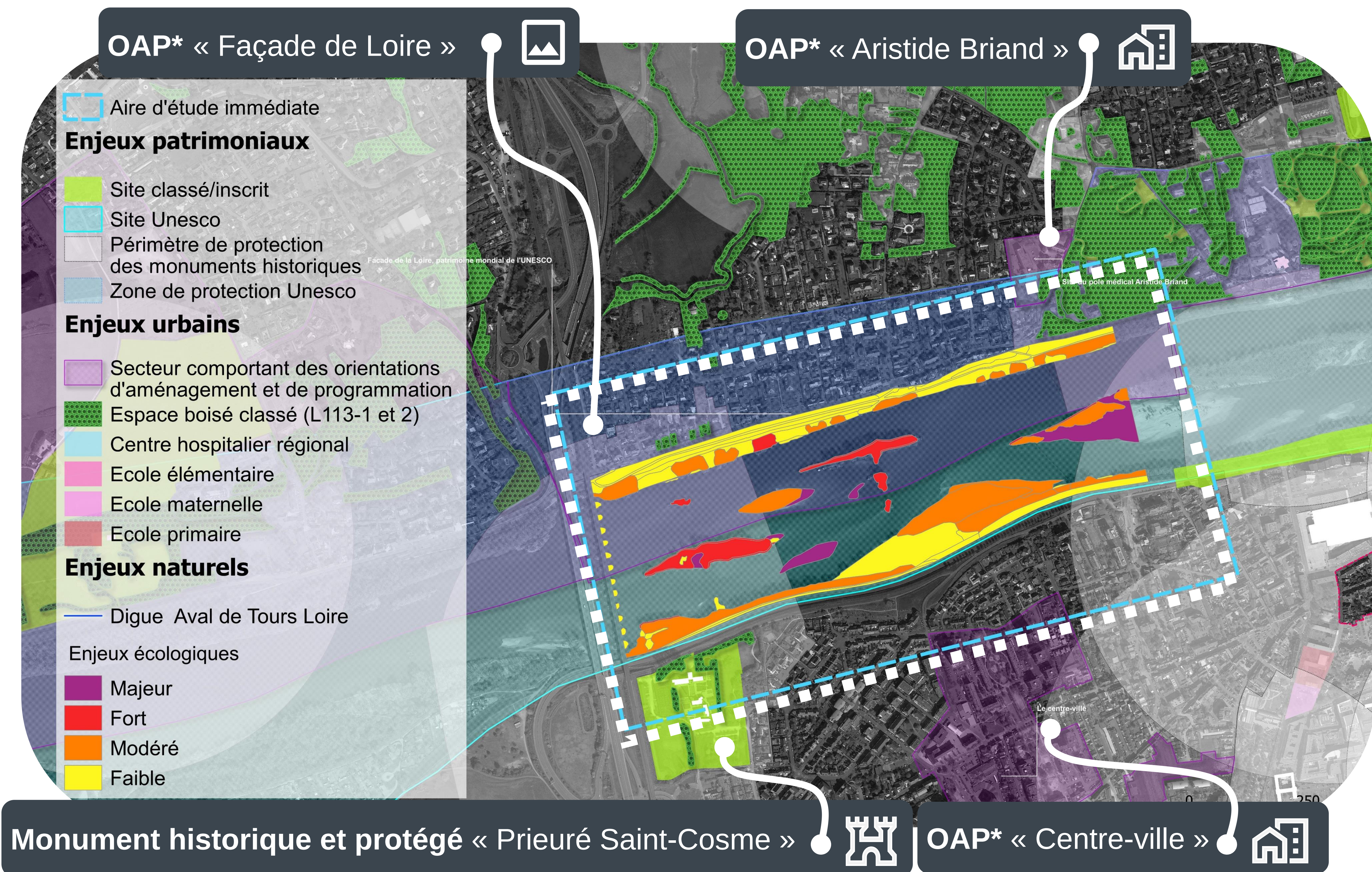


PASSERELLE DE FRANCHISSEMENT DE LA LOIRE POUR LES PIÉTONS ET LES CYCLISTES A L'OUEST DE TOURS

COMMENT INTÉGRER LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT ?

Les communes de La Riche et de Saint-Cyr-sur-Loire, implantées de part et d'autre de la Loire, bénéficient de la diversité des **paysages et écosystèmes ligériens** mais également de la grande **richesse patrimoniale** de la métropole. Ces différents **bienfaits offerts par le fleuve** participent à la qualité de vie de tous les usagers qui pratiquent le site pour divers motifs (habitations, tourisme, loisirs, migrations pendulaires etc.,).

Afin de concevoir un **projet intégré à son environnement**, une **analyse des enjeux écologiques, paysagers et urbains** a été réalisée..



*OAP: Orientation d'Aménagement et de Programmation du PLU

EXIGENCES DU PROJET



Appliquer la séquence ERC tout au long des phases du projet : Eviter, Réduire, Compenser les impacts du projet sur l'environnement.



Rechercher la meilleure pertinence socio-économique du projet.



Favoriser la meilleure insertion paysagère et architecturale du projet au cœur de la Métropole.



Assurer la transparence hydraulique et prendre en compte le risque d'inondation par rupture de digue en rive gauche.

ANALYSE MULTICRITERES DES VARIANTES

Contraintes de conception de la passerelle, communes aux deux variantes

Coté La Riche

Respect du gabarit routier de l'avenue Proudhon et respect de la hauteur de la digue : la passerelle doit être située au dessus de la digue et à 4,30m au dessus de la route, quel que soit son positionnement.

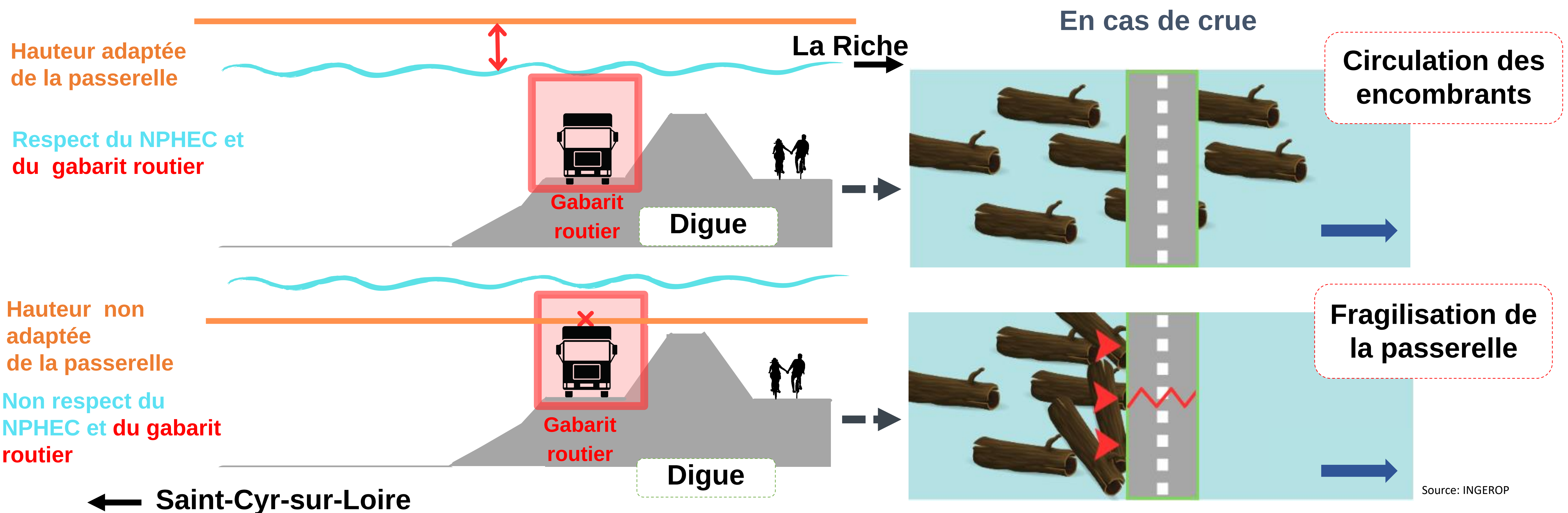
Coté Saint-Cyr-sur-Loire

Respect du Niveau des Plus Hautes Eaux Connues (NPHEC) : la passerelle doit être située au dessus du niveau des crues historiques dont celles de 1846, 1856 et 1866, quel que soit son positionnement.

Le respect des différentes contraintes ci-dessus conditionne la hauteur de la passerelle.

⇒ **Hauteur sous-poutre estimée entre 6 à 8 m au-dessus des voies cyclables existantes**

 Coupes des variantes disponibles aux pages 26 et 27 du dossier de concertation



Source: INGEROP

Impact des variantes sur les enjeux du territoire

Moins favorable  Plus favorable

	Enjeux écologiques	Enjeux urbanistiques	Enjeux paysagers et architecturaux	Enjeux territoriaux	Connexion réseaux de mobilité
Variante n°1 : Prieuré Saint-Cosme					
Variante n°2 : Place des Terreaux					

Variante n°1 :
Prieuré Saint-Cosme

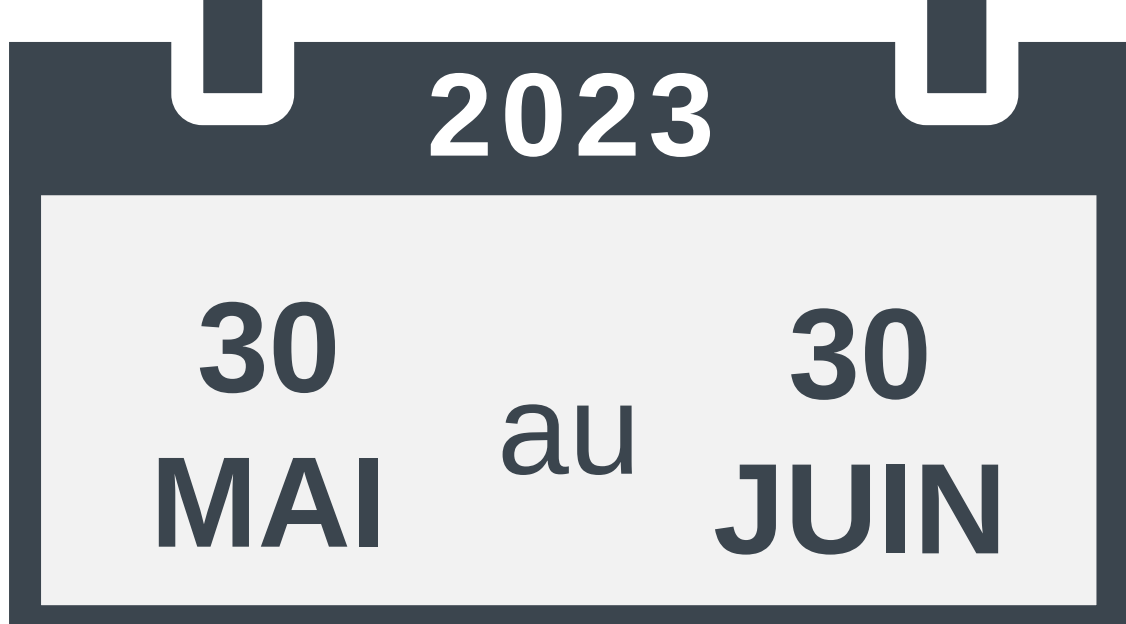
Variante n°2 :
Place des Terreaux

La variante 2 apparaît comme étant la solution la plus favorable. Du fait de sa localisation, elle **présenterait moins d'impacts sur les milieux naturels** (grèves exondées...) et ses **habitats**. Elle **favorise les mobilités actives** au sein des quartiers résidentiels alentours. Enfin, elle s'inscrit au sein des dynamiques de la métropole en **améliorant les réseaux de mobilité** et assure un **cadre paysager exceptionnel** procuré par le fleuve et le patrimoine.

PASSERELLE DE FRANCHISSEMENT DE LA LOIRE POUR LES PIÉTONS ET LES CYCLISTES A L'OUEST DE TOURS



PERIODE DE CONCERTATION



Venez donner votre avis !

Que vous soyez riverains, usagers du réseau cyclable, piétons, acteurs économiques et associatifs...

à l'initiative de cette concertation

Articles R.103-2 et R. 103-1 du Code de l'urbanisme



OBJECTIFS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

- Porter à la **connaissance du public** les **objectifs** du projet et les **bénéfices** attendus.
- Recueillir les **avis, les observations et les suggestions** sur la future passerelle.
- Répondre aux **questions sur le projet** d'aménagement, son insertion et ses bénéfices.

Quelle localisation de la passerelle serait la plus adaptée à vos besoins ?

Avez-vous des suggestions pour bien intégrer le projet dans son environnement ?

DISPOSITIFS DE CONCERTATION



S'informer

- **Exposition publique** : Mairies de La Riche et Saint-Cyr-sur-Loire.
- **Dossier de présentation** : Mairies de La Riche, Saint-Cyr-sur-Loire et siège de Tours Métropole Val-de-Loire.
- **En ligne** : www.tours@metropole.fr



S'exprimer

- **Sur le Registre** : Mairies de La Riche, Saint-Cyr-sur-Loire et siège de Tours Métropole Val-de-Loire
- **Par courrier postal** : Monsieur le Président de Tours Métropole Val-de-Loire
60 avenue Marcel Dassault
37 206 TOURS CEDEX 3
- **Par courrier électronique** : passerelleconcertation@tours-metropole.fr

ET APRÈS ?

Information du public sur l'avancement du processus

Reprise des avis et recommandations du public

Examen par Tours Métropole.



Bilan



Délibération

Conseil Métropolitain
art. L.103-6
Code de l'Urbanisme

Afin d'alimenter les études détaillées avant le dépôt des autorisations administratives.



Enquête publique

art. L.103-6
Code de l'Urbanisme
art. R.123-8
Code de l'Environnement

Dossier d'Enquête Publique



Arrêtés

Utilité publique et
Autorisation
Environnementale
du projet